



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question au Gouvernement n° 4316

Texte de la question

RÉSOLUTION DE L'UNESCO SUR JÉRUSALEM

M. le président. La parole est à M. Claude Goasguen, pour le groupe Les Républicains.

M. Claude Goasguen. Ma question s'adresse au ministre des affaires étrangères ou au Premier ministre. Elle est directe et concerne l'attitude de la France à l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture – l'UNESCO – depuis quelques mois, lorsqu'il s'agit de l'État d'Israël.

M. Paul Giacobbi. Très bien !

M. Claude Goasguen. Il y a quelques mois, monsieur le Premier ministre, vous nous aviez vous-même assuré que le vote de la France sur la précédente résolution concernant Israël, qui remettait en cause un certain nombre d'installations juives à Jérusalem – vote favorable sous la pression des Émirats arabes –, allait faire l'objet d'une réflexion puis d'une sanction. Vous aviez ajouté que la France ne s'engagerait plus dans une telle direction.

Or que s'est-il passé ? Il y a quelques jours, une nouvelle résolution, très voisine de la précédente, et qui concerne le Mont du Temple – le Mont du Temple ! – a été adoptée par l'UNESCO sur la base d'un texte proposé par des pays musulmans. Et qu'a fait la France ? Elle s'est abstenue !

Elle s'est abstenue alors même que toutes les démocraties occidentales sans exception, hormis l'Espagne – notamment les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne – ne voulaient pas laisser passer cette résolution. Or vous l'avez laissé passer !

Monsieur le Premier ministre, il faudrait savoir, en définitive, ce que cherche la France à l'égard de l'État d'Israël. Croyez-vous sincèrement que le fait de considérer comme palestinien le Mont du Temple va changer son appartenance historique aux cultures juive et chrétienne, voire à la civilisation internationale ? C'est une plaisanterie.

Pensez-vous que l'UNESCO va sortir grandie de cette opération de tambouille politicienne menée avec des émirats, ou qu'il soit digne pour la France de soutenir une résolution de cet ordre, qui dénature complètement le sens de la défense de la culture ?

M. Paul Giacobbi. Très bien !

M. Claude Goasguen. Désormais, l'UNESCO, c'est la contre-culture, et la France s'y déshonore. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

Elle a assez léché la babouche des émirs ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain – applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*)

M. Patrice Verchère. Il aurait mieux valu Le Guen, pour la babouche !

M. le président. S'il vous plaît, ce genre de réaction n'est pas nécessaire.

M. Harlem Désir, secrétaire d'État chargé des affaires européennes. Monsieur le député, je vous réponds car le ministre des affaires étrangères est actuellement retenu par des obligations. La France est l'amie d'Israël et elle cherche la paix au Proche-Orient.

M. Philippe Meunier. Bla, bla, bla !

M. Harlem Désir, secrétaire d'État. Permettez-moi tout d'abord de rappeler les faits : le conseil exécutif de l'UNESCO a examiné un projet de résolution portant sur la vieille ville de Jérusalem. À l'issue d'échanges avec nos partenaires, certaines formules qui avaient fait polémique et nous avaient précédemment conduits à contester ce texte ont été retirées.

Ce projet de résolution a par ailleurs repris des éléments que nous soutenons : la nécessité de protéger le patrimoine, l'importance de la vieille ville de Jérusalem pour les trois religions monothéistes et la suppression de la mention de soi-disant fausses tombes juives, qui était inacceptable.

Néanmoins, la mention de termes déséquilibrés a conduit une majorité de pays européens à s'abstenir. La France a aussi fait le choix de l'abstention, tout comme l'Espagne ou la Suède, par exemple.

M. Claude Goasguen. Mais pas l'Allemagne !

M. Harlem Désir, secrétaire d'État. La position traditionnelle de la France quant au conflit israélo-palestinien est immuable : pour nous, la paix, la solution à deux États et la reconnaissance mutuelle entre Israéliens et Palestiniens sont la priorité.

Concernant Jérusalem, ville fondamentale pour les trois grandes religions monothéistes, notre priorité est le maintien du *statu quo*.

M. Claude Goasguen. La résolution dit le contraire !

M. Harlem Désir, secrétaire d'État. Juifs, chrétiens et musulmans doivent y voir leurs lieux saints respectés. Par ailleurs, monsieur Goasguen, nous condamnons la colonisation sous toutes ses formes, non seulement parce qu'elle est contraire au droit international, mais aussi parce qu'elle constitue le principal obstacle à l'établissement de la paix. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain et sur quelques bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

Quand la colonisation progresse, la solution à deux États s'éloigne.

M. Hervé Mariton. Simpliste !

M. Harlem Désir, secrétaire d'État. Au-delà de cette polémique, l'objectif essentiel que nous poursuivons – et qu'il ne faut pas perdre de vue – est la relance de la mobilisation internationale autour du conflit israélo-palestinien et la reprise d'un dialogue entre les deux parties.

M. Claude Goasguen. La babouche, la babouche !

M. Harlem Désir, *secrétaire d'État*. La recherche d'une solution à deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité est en effet la seule voie qui permettra de parvenir à un règlement définitif de ce conflit. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4316

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(e)s)

Question publiée au JO le : [3 novembre 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [3 novembre 2016](#)